



La Loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) date de 2006. Le dogme de la continuité écologique a fait boule de neige dans tous les services administratifs. Que tous les riverains et usagers en France soient furieux depuis 10 ans importe peu. Les services répètent les mêmes allégations délusives : « *c'est la faute de Bruxelles, de la CLE, du SDAGE...* ». Ils se défont toujours « *sur les autres* » et les syndicats de rivières opèrent à leur gré. De l'expertise au doigt mouillé : « *comme nous sommes en pleine pénurie d'eau, nous allons vider le Loiret (tel le fiasco du Cher) pour tenter une expérience du 23 avril au 14 mai 2019 : nous allons ouvrir les vannes pour voir si les sédiments pourraient s'écouler miraculeusement sans eau et sans courant vers l'aval* ».

Que les apprentis sorciers dans leurs appartements ouvrent la bonde de leur baignoire pour voir si l'eau se vide n'engagerait qu'eux ! Dans le milieu naturel qu'ils sont censés favoriser, c'est la faune, la flore, la destruction potentielle d'espèces protégées, la biodiversité, les usagers, les riverains et accessoirement les activités économiques qui sont impactées par une "expérience" que rien n'exige.

L'Europe demande en effet aux Etats membres l'amélioration de la qualité des eaux, pas de créer des préjudices aux usagers, ni la destruction des ouvrages hydrauliques, ni des étangs et encore moins la mise à sec des cours d'eau.

Quand les gestionnaires d'étangs ouvrent les vannes avec beaucoup de précautions, ils sont qualifiés de "pollueurs". Certains ont même été verbalisés (PV de l'AFB) pour "pollution" et des AAPPMA se sont portées partie civile.

Quand on constate l'acharnement minutieux de toute demande d'autorisation (étude d'impact, enquête publique, arrêté préfectoral) portée par un particulier, l'ASRL a-t-elle réalisé une étude d'impact préalable à son "expérience" ? Rien de moins sûr : on lève les vannes au p'tit bonheur, à dates précises pour faire sérieux, dans une grande improvisation générale(*).

Il y a 2 poids et 36 mesures de rétorsions infligées aux propriétaires auxquels l'arsenal légal des reproches est actionné avec zèle. Les gros impacts, eux, passent à la trappe accréditant l'adage: "*plus c'est gros, mieux ça passe*".

Rendez-vous fin mai 2019 sur le pont de Blois ou de Tours pour une étude très scientifique (visuelle de 5 minutes maxi) pour voir si les sédiments du Loiret transitent tel que prévu.

Pour le lit du Loiret, à défaut d'état des lieux préalable (études bathymétrique, volumétrique et environnementale), gageons que l'expérience sera autoproclamée un succès à bien des égards.

(*) nous estimons que les études et expérimentations scientifiques auraient dû être menées bien avant toute promulgation de la loi.

Quelques questions probablement hors de portée de l'ASRL:

- 1) le changement climatique a-t-il été pris en compte dans la gestion quantitative de l'eau ? Combien de milliers de m³ ont-ils été perdus par cette "expérience" ? Quel sera l'impact en aval pour la reconstitution de ce stock d'eau utile après baisse des vannes ?
- 2) la variation du débit est un facteur de stress potentiel pour les poissons. Cet élément a-t-il été étudié ?
- 3) les effets de la modification/destruction des habitats ont-ils été étudiés ?
- 4) quel est l'impact d'un marnage important sur la biomasse ? sur l'éventuelle variation de la t° de l'eau ?
- 5) quel est l'impact de la remise en charge de matières en suspension sur les peuplements piscicoles (érosions cutanées et branchiales) ?

Cette liste est loin d'être exhaustive. Nous ne sommes pas en charge de l'étude d'impact (de tous les impacts).

https://www.larep.fr/olivet-45160/actualites/la-fabuleuse-riviere-le-loiret-aujourd-hui-plongee-dans-un-etat-de-desolation_13549870/#refresh

Consternation

La fabuleuse rivière le Loiret

aujourd'hui plongée dans un état de désolation !

OLIVET

ENVIRONNEMENT

Publié le 30/04/2019

La décision d'ouvrir à fond les vannes de la rivière, est jugée aussi désastreuse que dangereuse par ceux qui vivent au bord. Et qui l'aiment depuis toujours.

Passé ce bras de forêt, le camping d'Olivet dans le dos, on arrive à la source du problème. Dans un décorum enchanteur. Là où le Dhuy se jette dans la rivière le Loiret, dont la résurgence se trouve 500 mètres en amont (au Parc Floral), le petit cours d'eau déverse aussi **des tonnes de sédiments**.

Autrement dit, **du sable et des vases que le paisible Loiret ne parvient pas à évacuer dans la Loire**, qui coule treize kilomètres plus bas. Et de ce mécanisme, pas nouveau du tout, naît une légitime inquiétude.

Afin de tenter de contrer le double phénomène d'ensablement et d'envasement, les gestionnaires de la rivière se mettent aujourd'hui ses riverains à dos. Car une décision qu'ils ont prise récemment pourrait **plomber tout une micro-économie intimement liée aux fabuleux méandres de la rivière**.

Mais quelle décision, au juste ? On a procédé à **l'ouverture expérimentale (jusqu'au 14 mai) des deux principales vannes de crues**, avec l'idée que, peut-être, le courant ainsi généré évacuera les sédiments vers la Loire.

Une expérimentation menée à partir du mardi 23 avril sur le Loiret

Où sont donc passés oiseaux et poissons ?

Une "connerie", estime ce kayakiste, dont l'embarcation touche maintenant le fond. L'eau ayant brutalement baissé de bien 30 cm (c'était vendredi 26 avril, mais le

niveau a encore baissé depuis, NDLR). "C'en est fini des sorties en aviron, en barque... **Nombre de garages à bateaux et de moulins (St-Samson, St-Julien...) sont maintenant à sec**", observe-t-il, depuis le lit épuisé. "Jamais les vases ne s'évacueront, il faudrait un torrent pour ça !"

Et inutile de descendre bien longtemps la rivière pour tomber sur le premier site abîmé par cette décision. Au petit camping olivétain, la gérante Agnès Guisembert se demande **où ont bien pu passer canards, cygnes et foulques**. "Disparu. Écoutez ! Je n'ai jamais connu pareil silence ici. Les animaux sont partis." Avec une bonne partie de l'eau qui baignait, hier encore, les vacances de sa clientèle. "On a actuellement entre 70 et 80 clients le soir. Beaucoup viennent pour la rivière, mais regardez dans quel état elle est !"

Sous son regard, un spectacle de berges et racines d'arbres à nu, un lit sur le point de faire surface. Une désolation... L'œil sur ses canoës, dans l'herbe, elle ajoute : "C'est mort pour les mettre à l'eau."

"Comment je vais expliquer ça, moi, aux clients qui en ont déjà réservé ? Et puis ma rivière, d'ordinaire si belle, comment peut-elle faire aussi crade aujourd'hui ?"

Dans une odeur inédite de vase, Agnès ne voit pas comment sa clientèle de pêcheurs pourrait tolérer pareil désastre. "Vous voyez encore des poissons, vous ?"

Le risque que des bâtiments s'écroulent

En descendant toujours la rivière en direction du fleuve, on tombe sur des mots encore plus durs. Ce sont ceux du directeur du magnifique restaurant Le Pavillon bleu. **Bertrand Béreaud envisage de porter plainte contre l'Association syndicale de la rivière du Loiret (ASRL)**, à l'origine de l'ouverture des vannes.

"C'est débile et irrationnel de croire que l'on peut rendre son aspect sauvage à un cours d'eau domestiqué depuis plus de 800 ans."

Il ajoute, furibond : "On joue aux apprentis sorciers. Ça fait courir **un grave danger** aux clients des restaurants et aux gens installés sur les bords du Loiret. La

plupart des bâtiments se trouvant là sont construits sur pilotis, aujourd'hui à sec. Et la sécheresse, on le sait, est la pire ennemie du bois. **Maisons, moulins, restaurants, tout va bouger, avec le risque que des bâtiments ne finissent par s'écrouler**", prévient celui qui repère déjà des anomalies au niveau de sa salle principale, faite de bois.

Au bord de la rivière se signalant, là aussi, par ses effluves de vase ("Ça va sûrement plaire aux clients"), son bateau électrique, immobilisé, ne sert maintenant plus qu'à entrer dans ce qu'il convient bien d'appeler, un décor de carte postale. Bertrand Béreaud voit, en cette baisse spectaculaire du niveau des eaux, **"une catastrophe aussi bien environnementale que touristique"**.

Qui va payer pour le préjudice ?

"C'est tellement triste... **On se croirait en pleine canicule au mois d'août** [...]. Qui va gérer les annulations et demandes de remboursements pour le préjudice ?", peut-on lire sur la page Facebook de ce complexe de chambres d'hôtes. Lui qui n'est plus baigné, depuis l'ouverture des vannes, le 23 avril, que par "un épouvantable marécage", comme cet intime de la rivière le définit à présent.

Ouverture des vannes : qui est responsable ?

Le Sage, pour Schéma d'aménagement et de gestion des eaux, est piloté par la commission locale de l'eau, la CLE. Et le Sage, s'appuyant "sur des objectifs de qualité de l'eau fixés par l'Europe, préconise une ouverture raisonnable des vannes", explique la présidente de la CLE, Fabienne d'Illiers. **Et d'assurer que la CLE n'est en aucun cas à l'origine de la pleine ouverture des vannes de crues sur le Loiret.** Elle pointe du doigt la responsabilité de l'Association syndicale de la rivière du Loiret (ASRL), faisant pourtant partie de la CLE, au même titre que les services de l'État, les municipalités que traverse le cours d'eau ou encore les associations de pêcheurs...

"L'ASRL a décidé seule de cette ouverture, sans jamais consulter la CLE", martèle-t-elle.

Alors, **pourquoi, dans le même temps, un membre de l'ASRL nous confie avoir procédé à contrecœur à l'ouverture des retenues d'eau ?** Et être "extrêmement inquiet", quant aux conséquences... Lui assure que c'est bien la CLE "qui nous a demandé d'ouvrir les vannes des deux ouvrages". Et ce, "pour retrouver la continuité écologique de la rivière, et ainsi permettre à nouveau la circulation des poissons et sédiments"...

Qui croire ? La question se pose... Seule certitude dans cette affaire, la fameuse "continuité écologique" sera limitée dans le temps, puisque **l'expérimentation, lancée le 23 avril, prendra fin le 14 mai.** Une dernière question se pose en attendant : quel aura été, d'ici là, le comportement hydraulique de la rivière, toutes vannes ouvertes ?

Le spectre du grand assèchement plane-t-il aujourd'hui sur le Loiret ?

David Creff